



DECISION

N° 2018 - 33

**Activités Espaces Ados
pendant les Vacances d'Automne**

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la délibération N° F11 en date du 24 octobre concernant l'adhésion à l'espace ados de TARTAS et fixant les tarifs,

VU le programme des activités de l'espace ados, pour les vacances d'automne, ci-après :

Paintball (16 places)	journée Capbreton sauvetage côtier et surf (16 places)	Escape game (16 places)	Cinéma (16 places)	Tarifs dégressifs
22,00 €	36,00 €	12,00 €	5,00 €	prix par sortie
20,00 €	32,00 €	10,00 €	4,50 €	prix à partir de 2 sorties
18,00 €	28,00 €	8,00 €	4,00 €	prix à partir de 3 sorties
16,00 €	24,00 €	6,00 €	3,50 €	prix pour 4 sorties

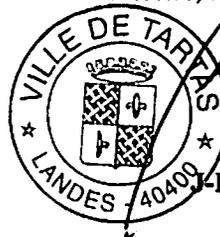
DÉCIDE

Article 1^{er} : Il sera demandé une participation aux adhérents de l'espace ados selon les activités proposées.

Article 2 : L'encaissement se fera sur le journal à souches ou par émission de titres de recettes.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Tartas, le 25 octobre 2018



Le Maire,

J-F. BROQUÈRES